RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00166
Numéro SIREN : 835 065 558
Nom ou dénomination : ABCTECH

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2022 sous le numéro de dépôt A2022/004520

ABCTECH

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 euros
Siège social : RUE PIERRE-GEORGES LATÉCOÈRE PARC DES ESSARTS 42160 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON
835 065 558 R.C.S. Saint-Etienne

Procès-Verbal en date du 13/05/2022

AG EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION

Le treize mai deux mile vingt-deux,
L'associé de la société ABCTECH, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100,00€, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au RUE PIERRE-GEORGES LATÉCOÈRE PARC DES ESSARTS 42160 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON, siège social de la société, sur convocation de la présidence.

Sont présent :

- Monsieur Aissa AMARI

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Aissa AMARI, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société.
- Désignation du liquidateur.
- Le siège social de la liquidation.
- Pouvoirs en vue des formalités.

1ÈRE RÉSOLUTION

La société est dissoute par anticipation à compter du 13/05/2022 pour cause de cessation d'activité
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉSOLUTION

À compter de cette même date, Monsieur Aissa AMARI

Demeurant 4 Rue Georges Teissier, 42000 ST ETIENNE, est nommé liquidateur pour la durée de la liquidation, lequel déclare accepter ce mandat et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AA

3ÈME RÉSOLUTION

Le siège social de la liquidation est fixé au RUE PIERRE-GEORGES LATÉCOÈRE PARC DES ESSARTS 42160 ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON, où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4ÈME RÉSOLUTION

L'assemblée donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et repartir le solde entre les associés sous réserve des dispositions des articles L. 237-1 et suivants du Code de Commerce.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en deux originaux,
À ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON
Le 13/05/2022

Monsieur Aissa AMARI